

Positionnement de l'Institut Confucius vis-à-vis de la charte éthique et des lignes directrices sur la coopération internationale durable

En 2022, à la demande du Rectorat, le service d'assurance qualité de l'Université de Genève a conduit une évaluation de l'Institut Confucius (IC). Sur la base du rapport final, le rectorat a souhaité relever les points saillants de la charte éthique et des lignes directrices sur la coopération internationale durable vis-à-vis des activités de l'IC.

La structure juridique de l'IC est axée sur une articulation double. L'entité « Institut Confucius de l'Université de Genève » est formellement une association à but non-lucratif de droit suisse composée de huit membres, soit quatre représentant-es de l'UNIGE et quatre représentant-es de l'Université Renmin (RUC). Son rôle est de piloter les activités établies par un accord de collaboration entre l'UNIGE et la RUC.

- D'un côté, cela implique que **l'IC est une entité externe à l'UNIGE et à la RUC**, ce qui donne à son comité de pilotage une large marge de manœuvre, notamment la possibilité de dissoudre la structure à tout moment.
- D'un autre côté, **les statuts d'association spécifient que les ressources de l'IC relèvent des compétences et de la gestion de l'UNIGE et de la RUC**. Ces ressources, et notamment son personnel, sont donc soumis à leurs règlements et contextes légaux respectifs.

Engagement complet vis-à-vis de la Charte de l'UNIGE

Le corps enseignant et le corps administratif et technique de l'IC sont engagés par l'UNIGE. Cet engagement contractuel est le même pour le personnel de l'UNIGE et le personnel envoyé à Genève par la RUC. La seule différence est que le personnel local est salarié, et le personnel envoyé par RUC est engagé sur un statut d'hôte académique sans salaire.

Ce cadre implique que chaque membre du personnel de l'IC est tenu aux mêmes droits et devoirs vis-à-vis de la charte éthique, au même titre que tout autre employé-e de l'UNIGE.

Liberté académique et respect de la personne

Il est connu que certaines thématiques de recherche (par ex., le statut de Taïwan, les droits humains pour les minorités religieuses, ou encore les études historiques des années 1960) peuvent être examinées librement en Suisse mais ne peuvent pas être examinées librement en République Populaire de Chine où elles sont soumises à la censure.

Dans ces circonstances, l'IC doit garantir d'une part la liberté académique pour les chercheur-se-s qui souhaiteraient travailler sur de tels sujets, et d'autre part tenir compte de leur impact potentiel sur le personnel engagé par la RUC après leur retour en Chine.

La méthode de travail retenue consiste à mettre en avant la liberté académique des chercheur-se-s, c'est-à-dire laisser les employé-es de l'IC libres de choisir leurs objets d'études. Les thématiques sont discutées au sein de la direction et du comité de pilotage pour s'assurer de leur pertinence scientifique et de leur compatibilité avec les objectifs stratégiques, mais ni la direction de l'IC, ni son comité de pilotage n'interviennent lors des présentations ou des publications scientifiques. Ces dernières suivent les procédures usuelles pour l'UNIGE et sont soumis aux mêmes critères que l'ensemble de la communauté scientifique internationale.

Ce processus décisionnel nous paraît adéquat vis-à-vis des fondements éthiques de la Charte en matière *liberté de l'enseignement de la recherche*, et de *respect de la personne, comme acteur ou sujet, notamment en situation de vulnérabilité*.

Recherche de la vérité

Dans ses orientations stratégiques, la Charte souligne l'importance de la mise en œuvre d'un esprit critique, ainsi que la confrontation des points de vue dans le cadre de la recherche de la vérité.

Cet aspect est central à la mission de l'IC comme plateforme de diplomatie scientifique, dont l'objectif principal est de *mettre la science au service de la diplomatie*, c'est-à-dire utiliser la méthode scientifique pour aborder des discussions potentiellement sensibles ou des désaccords entre la Chine et l'Occident.

Cette dimension critique est activée par l'organisation systématique de colloques comparatifs, où l'IC invite des participant-es d'horizons très divers (RPC, USA, Taïwan, Hong Kong, Europe de l'ouest ou de l'est) à présenter leurs travaux dans le cadre de thématiques très larges (par ex., « les communautés musulmanes en RPC »). Ici également, les intervenant-es font leurs propres choix, l'IC n'intervient ni avant, ni pendant, ni après les communications scientifiques qu'il accueille.

Nous pensons que l'approche comparative d'une part, et la liberté de choix de l'autre, sont des éléments fondamentaux pour garantir le succès scientifique des activités, mais également pour garantir le respect des personnes lors de discussions et des confrontations potentiellement difficiles.

Objectifs de développement durable et agenda 2030

La place de la Chine dans le monde, et son implication pour atteindre les objectifs de développement durable, sont unanimement reconnus comme cruciaux. Il est naturel pour la Genève internationale de se doter d'une plateforme d'échanges scientifique avec la RPC et d'en confier la gestion à son université.

L'IC, en tant que structure placée principalement sous la responsabilité de l'UNIGE, reconnaît comme l'une de ses missions essentielles la formation des « leaders d'aujourd'hui et de demain à la résolution des problèmes globaux et complexes » et ambitionne de « sensibiliser l'ensemble de sa communauté à la nécessité d'agir » (1 : SDG Skills and competencies).

Dans la tradition de Genève comme un lieu de rencontres de haut niveau, en collaboration avec l'ONU, les OI et les ONG, l'IC « offre aux décideur-euse-s et à la Cité une expertise » sur la Chine, dont notamment une « analyse du présent dans toute sa complexité », et par sa dimension interdisciplinaire « favorise et repense le dialogue entre les disciplines ». L'IC agit pour une « science ouverte, accessible, et compréhensible par le plus grand nombre ». (2 : SDG Expertise)

Enfin, grâce à son bâtiment et aux conditions uniques mises à disposition par l'État de Genève, « l'UNIGE offre un cadre permettant l'épanouissement et la réussite de toutes et tous. ». Cette dimension de prestige lui permet de « prendre en compte les besoins pédagogiques » et de jouer un « rôle de tremplin » pour les scientifiques et les étudiant-es qu'il accueille. (3 : SDG for the community).

BZ juin 2023